

RÉPONDEZ À LA DEMANDE GRANDISSANTE DE VOTRE PATIENTÈLE EN DÉVELOPPANT VOS COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES POUR ASSURER UN SERVICE DE QUALITÉ EN OFFICINE.

PRÉREQUIS

- Etre titulaire du diplôme de préparateur en pharmacie ou du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie.
- Salariés en activité dans une pharmacie d'officine ou demandeurs d'emploi.

LES OBJECTIFS



- Etre en capacité d'accompagner un patient dans sa vie quotidienne en approfondissant ses connaissances sur les pathologies traitées à domicile et en maîtrisant l'utilisation du matériel adapté.
- Connaître le matériel médico-chirurgical et les articles de maintien et de soins à domicile délivrés en officine ainsi que les modalités de tarification et de réglementation.

COMPÉTENCES VISÉES



- Analyser la demande de la prescription de matériel médical en identifiant le besoin du patient et/ou soignant.
- Délivrer le matériel médical tout en adaptant la délivrance aux besoins.
- Assurer un suivi de chaque matériel afin de garantir une sécurité et un fonctionnement optimum.
- Garantir l'hygiène du matériel et prévenir les risques de pannes.
- Conseiller et éduquer le patient et son entourage sur le traitement prescrit et à l'utilisation du matériel médical.
- Analyser l'environnement, les besoins du patient et leur évolution.
- Communiquer avec une équipe pluridisciplinaire
- Maîtriser les modalités de tarification ainsi que la constitution et le suivi des dossiers administratifs

LE PROGRAMME : 6 UNITÉS DE COMPÉTENCES

- L'environnement professionnel, réglementaire et l'approche tarifaire
- Les obligations professionnelles, règles de déontologie et de bonnes pratiques, la qualité et la matériovigilance
- Rappels physiopathologiques et thérapeutiques des principaux handicaps, maladies ou situations de vie nécessitant le recours à du matériel médical ou des dispositifs médicaux
- Connaissances médico-techniques des matériels et dispositifs médicaux
- L'accompagnement (la relation d'aide et la communication adaptés à une personne malade ou en situation de handicap et à ses proches)
- Communication professionnelle

LA PÉDAGOGIE



Mise en situation professionnelle, études de cas et jeux de rôle.

La manipulation des matériels par le stagiaire occupe une place prépondérante dans la mise en oeuvre des cours.

- Matériel pédagogique : Support de cours, vidéoprojecteur, matériel médical
- Un référent handicap est au service des apprentis et stagiaires en situation de handicap

DIPLÔME ACQUIS



Certificat de qualification professionnelle délivré par la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CPNEFP) de la Pharmacie d'Officine, signé par le Président de la CPNEFP.

Reconnu par la branche de la pharmacie d'officine





CQP Dispensation du matériel médical à l'officine

MODALITÉS DE FORMATION

Durée : 180 heures

Rythme : 26 jours de formation en centre, principalement le mardi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h, et quelques jeudis en fonction du calendrier.

Modalités d'inscription / délais d'accès: Dépôt du dossier d'inscription à l'accueil ou par courrier à l'ARCPP de Villeneuve d'Ascq. Début des cours début Janvier.

Voies de formation : Contrat de professionnalisation ou plan de développement des compétences (salariés de l'officine).

Coût de formation : 3600 euros, pris en charge par l'OPCO EP

FORMATEURS

- **C.MINEBOIS**, Formatrice et coach d'équipe officinale :
Connaissance de l'environnement professionnel, réglementaire et de l'approche tarifaire. Connaissances médico techniques des matériels et dispositifs médicaux, communication interprofessionnelle.
- **S.CHTIOUI**, Pharmacien :
Rappels physiopathologiques, obligations professionnelles, règles de déontologie. Communication avec le patient et son entourage
- **M.SOUFFLET**, formatrice technico-commerciale :
Connaissances médico techniques des matériels et dispositifs médicaux.
- **J.CELLIEZ**, Préparateur en pharmacie :
Besoins de la personne en situation de handicap ou malade et éducation du patient

MODALITÉS D'ÉVALUATION



Entretien avec la commission professionnelle d'évaluation sur :

- Mise en situation professionnelle simulée : 30 minutes de préparation et 20 minutes d'entretien avec le jury sur cette mise en situation
- Présentation d'un dossier professionnel rédigé au cours de la formation : 20 minutes de présentation et échange sur ce dossier professionnel

VALIDATION DE LA FORMATION

Validation de la formation Pour obtenir le CQP le candidat doit valider l'ensemble des épreuves d'évaluation. En cas d'échec, le candidat devra donc repasser l'intégralité des épreuves d'évaluation lors d'une session ultérieure dans un délai d'un an à compter de la notification par le jury certificateur (CPNEFP).

Passé ce délai, il devra faire un nouveau parcours de formation préparant à la certification. Attention cette disposition ne sera appliquée que pour les candidats inscrits à partir de septembre 2023

CATALOGUE DE FORMATIONS

Scannez le QR Code pour accéder à notre catalogue de formations



Association Régionale des Cours Professionnels de la Pharmacie
49, Av. du Pont de Bois 59665 Villeneuve d'Ascq



contact@arcpp.org



03.20.59.17.17



www.arcpp.org



Formation accessible aux personnes en situation de handicap